COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du jeudi 15 octobre 2020 PROCES VERBAL

Date de convocation : vendredi 9 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 96 Nombre de conseillers présents : 73 Nombre de conseillers votants : 81

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Nathalie BREEMEERSCH - René DUFOUR - Richard JACQUET - Florence LAMBERT - Jean-Marc MOGLIA - José PIRES - Anne TERLEZ - Jérémy THIREZ - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Véronique BREGEON - Philippe BRUN - Jean-Pierre CABOURDIN - François CHARLIER - Patrick COLLET - Jean-Jacques COQUELET -Maryline DESLANDES - Jean-Pierre DUVERE - Gildas FORT - Pierrick GILLES - Marilyne GODNAIR - Nicole LABICHE - Eric LARDEUR - Nadine LEFEBVRE - Marie-Joëlle LENFANT -Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Patrick MAUGARS - Albert NANIYOULA - Diego ORTEGA -Caroline ROUZEE - Laetitia SANCHEZ - Charles SAVY - Annick VAUQUELIN - François VIGOR -Hubert ZOUTU - Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Joris BENIER - Philippe BODINEAU -Liliane BOURGEOIS - Sandrine CALVARIO - Alexandrine CARRIE - Christophe CHAMBON -Philippe COLLAS - Anne-Sophie DE BESSES - Jean-Michel DERREY - Michel DRUAIS - Jean-Claude DUPLOUIS - Hervé GAMBLIN - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Eric JUHEL - Pascal JUMEL - Joël LE DIGABEL - Yann LE FUR - Amélie LEBDAOUI - Jacques LECERF - Jean-Marie LEJEUNE - Marie-Claude MARIEN - Ousmane N'DIAYE - Denis NOEL -Fanny PAPI - Nicolas QUENNEVILLE - Jean-Marc RIVOAL - Stéphanie ROUSSELIN - Dominique SIMON - Alain THIERRY.

CONSEILLER(E)S SUPLÉANT(E)S PRÉSENT(E)S AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Pierre MAZURIER à Cécile LECORNU, David POLLET à Jean LAUGEOIS.

POUVOIRS:

Monsieur JAMET à Monsieur COQUELET, Monsieur PRIOLLAUD à Madame TERLEZ, Madame DUVALLET à Madame ROUSSELIN, Monsieur GODEFROY à Monsieur N'DIAYE, Madame DORDAIN à Madame DESLANDES, Monsieur MEDAERTS à Monsieur LEROY, Madame HANTZ à Monsieur LE FUR, Madame LAFFILLE à Monsieur GUILBERT.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS:

Jean-Philippe BRUN - Jean-Claude COURANT - Didier DAGOMET - Hervé PICARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER

Secrétaire : Joris BENIER

Monsieur LEROY ouvre à l'ordre du jour en remerciant Monsieur le Maire du Val d'Hazey d'avoir mis à disposition l'Espace Culturel Marcel PAGNOL pour permettre la bonne tenue de ce Conseil communautaire.

Monsieur LEROY demande ensuite s'il y a des remarques sur les comptes rendus du Bureau et du

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Conseil communautaire - Séance du 15 octobre 2020 - Procès verbal

Date de transmission de l'acte : 06/11/2020

Date de réception de l'accusé de 06/11/2020

réception:

Numéro de l'acte : CRC1020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 027-200089456-20201106-CRC1020-AR

Date de décision: 06/11/2020

Acte transmis par : Séverine RICHARD

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

Conseil communautaire du mois de septembre. Aucune remarque n'étant formulée, les comptes rendu sont adoptés.

<u>2020-150 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - CONTRACTUALISATION - Signature d'une convention d'échanges de données cadastrales avec le Conseil départemental de l'Eure - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de conclure une convention de mise à disposition de données cadastrales avec le Conseil Départemental de l'Eure.

Le Conseil communautaire dit également que cette mise à disposition se fera sans contrepartie financière.

<u>2020-151 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions du Président prises au cours des mois de juin, août, septembre et octobre 2020</u>

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois d'octobre 2020.

<u>2020-153 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Centre Intercommunal d'Action Sociale - Démission de Madame TERLEZ - Election d'un représentant de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération de la Communauté d'agglomér</u>

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire procède à l'élection d'un délégué destiné à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 81 A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0 Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 81 Majorité absolue : 41

Monsieur Gaëtan BAZIRE: 81 voix.

Monsieur Gaëtan BAZIRE est élu au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

<u>2020-154 - CULTURE - CULTURE - Conservatoire de musique de Gaillon - Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de la DRAC :

- une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du dispositif d'aide de fonctionnement de l'Etat :
- une subvention d'un montant de 6 000 € au titre du projet « chansonnerie » dans le cadre du plan « chant choral dans les écoles ».

Cette délibération a fait l'objet d'une question de Monsieur Philippe BRUN :

« Monsieur le Président.

De nombreux équipements culturels, tels les conservatoires de musique de Gaillon et de Val de Reuil ou l'école de musique de Louviers, sont présents sur le territoire. Pouvez-vous nous indiquer « La Loi nous donne jusqu'au 1er septembre 2021 pour définir précisément le périmètre de la compétence, répond Monsieur LEROY. En lien avec Marc-Antoine JAMET, au sein de la commission dédiée, nous travaillerons durant les 6 à 8 mois qui viennent sur les contours de cette compétence optionnelle ».

2020-155 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Affectation des résultats comptables 2019 du budget principal et des budgets annexes Eau potable et Assainissement, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Activités Economiques, Gendarmerie, Réseau de chaleur, Aménagement des zones et parc d'activités, PLH, Ecoparc IV, Eco Quartier Louviers - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de procéder à l'affectation comptable des résultats issus de la gestion 2019 selon l'annexe jointe à la présente délibération ;
- dit que les affectations comptables seront reprises dans le cadre de décisions modificatives budgétaires N°3-2020.

Le résultat de la section de fonctionnement, ou d'exploitation doit être, en priorité, affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, et selon la décision du conseil communautaire, affecté soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

En données consolidées, le budget principal et les budgets annexes affichent les résultats suivants à l'issue de la gestion 2019 :

	DEPENSE	OF STREET	Total DEPENSE	RECETTE		Total RECETTE	Résultat de l'exercice
Budgets	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
BUDGET PRINCIPAL	28 410 566	13 306 556	41 717 122.58	35 089 619	11 604 827	46 694 446.31	4 977 323.73
EAU POTABLE	424 391.73	585 320.66	1 009 712.39	909 285.60	792 971.76	1 702 257.36	692 544.97
ASSAINISSEMENT	2 494 901.87	3 183 170.34	5 678 072.21	3 214 994.37	3 955 220.57	7 170 214.94	1 492 142.73
SPANC	7 929,35	3 620.00	11 549,35	37 320.14	14 136.00	51 456.14	39 906.79
TRANSPORTS	3 892 880.48	3 133 397.98	7 026 278.46	4 480 328.03	1 474 495.74	5 954 823.77	- 1 071 454,69
CRECHE D'ENTREPRISES	48 720.30	*	48 720.30	188 421.29	108 866.95	297 288.24	248 567.94
GENDARMERIE	448 986.11	2 534 899.04	2 983 885.15	0.78	-	0.78	- 2 983 884.37
ACTIVITES ECONOMIQUES	268 069.25	1 755 442.11	2 023 511.36	422 451.49	2 851 666.34	3 274 117.83	1 250 608,47
RESEAU CHALEUR	2 972.93	5 247.54	8 220.47	8 424.00		8 424.00	203.53
S/Total 1	35 999 418.30	24 507 653.97	60 507 072.27	44 350 844.55	20 802 184.82	65 153 029.37	4 645 957.10
AMENAGEMENT PA ET ZA	12 006 601.57	12 409 069.54	24 415 671.11	12 452 791.06	11 885 512.77	24 338 303.63	- 77 367.28
PLH - OPERATIONS D'URBANISME	5 017 513.65	4 757 988.96	9 775 502.61	4 773 876.74	4 644 043.31	9 417 920,05	- 357 582.56
ECOPARC IV	105 288.74	105 288.74	210 577.48	105 288.99	96 360.00	201 648.99	- 8 928.49
ECO QUARTIER LOUVIERS	3 000.00	3 000.00	6 000.00	3 000.00		3 000.00	- 3 000.00
S/.Total 2 (Lotissements)	17 132 403,06	17 275 347.24	34 407 751.20	17 334 056.79	16 625 916.08	33 960 872.87	- 446 878.33
Total	53 131 822.26	41 783 001.21	94 914 823.47	61 685 801.34	37 428 100,90	99 113 902.24	4 199 078.77

				Restes à r	ðaliser -	ser	
	Résultat de l'exercice	Antérieur reporté	Résultat comptable	Dépenses	Recettes	Solde	Résultat affectatble
(2) BUDGETS CONSOLIDES	4 645 957.10	- 599 050.53	4 046 906.57	3 078 540.02	5 127 210.29	2 048 670.27	6 095 576,84
BUDGET PRINCIPAL	4 977 323.73	3 541 442.39	1 435 881.34	2 336 883.39	3 996 600.16	1 659 716.77	3 095 598.11
EAU POTABLE	892 544.97	440 772.80	1 133 317.77	-	-	•	1 133 317.77
ASSAINISSEMENT	1 492 142.73	- 1 595 698.00	- 103 555.27	530 258,39	996 341.13	466 082.74	362 527.47
SPANC	39 906.79	- 28 024.84	11 881.95	1 483.63	38 554.00	37 070.37	48 952.32
TRANSPORTS	- 1 071 454.69	749 462.64	- 321 992.05		-	-	- 321 992.05
CRECHE D'ENTREPRISES	248 567.94	- 87 333.85	161 234.09	-			161 234.09
GENDARMERIE	- 2 983 884.37	6 523 110.72	3 539 226,35				3 539 226.35
ACTIVITES ECONOMIQUES	1 250 606.47	- 3 074 809.84	- 1 824 203.37	209 914.61	95 715.0D	- 114 199.61	- 1 938 402.98
RESEAU CHALEUR	203,53	14 912.23	15 115.76				15 115.76
AMENAGEMENT PA ET ZA	- 77 367.28	3 496 607.60	- 3 573 974.88			SOLAN PROPERTY.	- 3 573 974.88
PLH - OPERATIONS D'URBANISME	- 357 582.56	- 1 804 917.92	- 2 162 500,48			-	- 2 162 500.48
ECOPARC IV	- 8 928.49	- 96 361.00	- 105 289.49			-	- 105 269.49
ECO QUARTIER LOUVIERS	- 3 000.00		- 3 000.00				3 000.00
S/.Total 3 (Lotissements)	- 446 878.33	- 5 397 886.52	- 5 844 764.85			The Zak and	- 5 844 764.85
Total Général (2) + (3)	4 199 078.77	- 5 996 937.05	- 1 797 858.28	3 078 540.02	5 127 210.29	2 048 670,27	250 811.99

Le budget principal laisse apparaître un résultat comptable propre à l'exercice de (+) 4,97 millions d'euro, montant ramené à (+) 1,43 millions d'euros après intégration des soldes issus de la gestion 2019 arrêtée au 31 août. Les restes à réaliser présentent, quant à eux, un excédent de

financement de (+) 1,65 millions d'euros.

Les budgets annexes laissent apparaître un résultat comptable propre à l'exercice de (-) 331 milliers d'euro, montant ramené à (+) 2,61 millions d'euros après intégration des soldes issus de la gestion 2019 arrêtée au 31 août. Les restes à réaliser présentent, quant à eux, un excédent de financement de (+) 388 milliers d'euros. Le montant consolidé des résultats affectables à la gestion 2019 s'élève à (+) 6.09 millions d'euros.

Les budgets de lotissement présentent un besoin de financement de (-) 5,84 millions d'euros à ce stade des cycles de production.

<u>2020-156 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Décision modificative budgétaire n°3/2020 portant sur le budget principal et décision modificative budgétaire n°1/2020 portant sur les budgets annexes - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de procéder au vote de la décision modificative budgétaire n°3/2020 par chapitre et opération sur le budget principal,
- de procéder au vote des décisions modificatives n°1/2020 par chapitre et opération sur les budgets annexes;

Le Conseil communautaire autorise également :

- le versement d'une subvention d'équipement de 945 572 € au budget annexe Transports afin d'éviter un recours au financement externe.
- le versement d'une subvention d'équipement de 1 003 014 € au budget annexe Gendarmerie afin d'éviter un recours au financement externe,
- le versement d'une subvention d'exploitation de 211 000 € euros au budget principal du CIAS;

Enfin, le Conseil communautaire approuve la décision modificative budgétaire n°3/2020 sur le budget principal et les décisions modificatives n°1/2020 sur les budgets annexes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Ces décisions modificatives ont pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2019 d'une part et de réévaluer en mode précompte administratif 2020, les équilibres budgétaires initialement votés, notamment sur le volet des besoins d'emprunt, d'autre part.

Pour mémoire, les comptes administratifs adoptés en séance du 9 juillet 2020 présentaient les résultats suivants (délibération n°2020-102) :

Résultats comptables CA 2019 hors restes à réaliser Budget principal et budgets annexes hors budgets lotissements En milliers d'euros

Agglo Sei	ine Eure	
Budget Général		1 436
Eau Potable		1 133
Assainissement	-	104
SPANC		12
Transports	-	322
Crèches Entreprises		161
Activités Economiques	-	1 824
Gendarmerie		3 539
Réseau de chaleur		15
Cumul		4 047

Conformément au cadrage budgétaire, les résultats excédentaires sont affectés prioritairement à la réduction des besoins d'emprunt 2020 votés.

Les équilibres budgétaires 2020 votés se déclinaient comme suit (selon une approche solde de gestion) :

Recettes de fonctionnement, 116 M€

- (-) Dépenses de fonctionnement, 99,7M€
- = Epargne brute, 16,3 M€
- (-) Remboursement capital de la dette, 4 M€
- = Epargne nette, 12,3 M€
- (+) Ressources propres d'investissement, 19,3 M€
- = Capacité d'Autofinancement Elargie, 31,7 M€.

Dépenses d'investissement, 76 M€

- (-) Subventions d'équipement, 26 M€
- (-) CAF élargie, 31,7 M€
- (-) Excédent de financement issu des reports 2019 en section d'investissement, 2M€
- = Besoin d'emprunt 2020, 16,3 M€.

Les travaux menés dans le cadre de ces décisions modificatives budgétaires, permettent d'apporter les correctifs suivants aux soldes de gestion :

Recettes de fonctionnement, (+) 3,5 M€

- (-) Dépenses de fonctionnement, (-) 0,8 M€
- Soit une Epargne brute bonifiée de (+) 4,3 M€
- (-) Remboursement capital de la dette, (+) 0,3 M€
- Soit une Epargne nette bonifiée de (+) 4 M€
- (+) Ressources propres d'investissement, (+) 3 M€

Soit une Capacité d'Autofinancement Elargie bonifiée de (+) 7 M€.

Dépenses d'investissement maintenues à 76 M€

- (-) glissement de Subventions d'équipement sur l'exercice 2021, (-) 5,9 M€
- (-) CAF élargie bonifiée, (+) 7 M€
- (-) Résultats 2019 excédentaires, (+) 6,1 M€

Soit une Réduction du Besoin d'emprunt 2020 de (-) 7,2 M€ pour le porter à 9 M€.

Budget Principal:

Ce budget présentait un résultat comptable issu de la gestion 2019 de (+) 1,4 M€, montant porté à (+) 3,1 M€ après intégration des restes à réaliser.

Ressources courantes:

Globalement, les recettes courantes votées à hauteur de 94M€ à l'étape de la Décision modificative budgétaire n° 2 sont confirmées. Elles sont abondées à cette étape, par le reversement du résultat excédentaire de (+) 3,2 millions d'euros à l'issue de la clôture du budget de lotissement Ecoparc II, au chapitre 75 'Produits de Gestion'.

Au total, les recettes de fonctionnement sont donc portées à 96,8 millions d'euros.

Dépenses courantes :

Les dépenses de fonctionnement présentent dans leur ensemble, un recul de (-) 1,1 millions d'euros.

Le principal mouvement concerne la fiscalité reversée au chapitre 014, laquelle enregistre l'impact du transfert de charges de la compétence voirie sur le secteur Est pour (-) 1 millions d'euros d'une part, et l'ajustement suite à notification du FPIC à hauteur de (-) 900 mille euros d'autre part.

Le transfert de la compétence voirie trouve son pendant, pour partie, au chapitre 011, lequel évolue facialement de seulement (+) 100 mille euros compte tenu des crédits annulés (évènementiel...) du fait de la crise sanitaire.

Le complément d'inscription de (+) 127 mille euros proposé au chapitre 65, relève principalement de la reprise du déficit du budget de lotissement Champs Chouettes 1 clôturé à (-) 171 mille euros, et d'un complément de subvention de (+) 211 mille euros au CIAS sous l'effet conjugué d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire et d'un désengagement du financeur départemental autour des obligations de services publics actés dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Parallèlement, le prolongement de la crise depuis la rentrée du mois de septembre neutralise ces deux mouvements par des annulations de crédits analysées ligne à ligne telle que la participation aux Petites Scènes pour (-) 120 mille euros par exemple.

Au titre des charges exceptionnelles, l'abondement de crédit proposé pour 660 mille euros, permet de répondre aux dispositifs d'accompagnement du tissu économique impacté par la crise sanitaire.

Il en résulte une bonification de l'épargne brute de (+) 3,8 millions d'euros.

En section d'investissement, au titre des ressources propres, un crédit de 2,4 millions d'euros correspond au remboursement des avances accordées sur les exercices 2010 et 2013 au budget de lotissement des zones économiques de l'ex territoire Eure-Madrie-Seine (délibération 32-07-02-17).

Le niveau de dépenses d'équipement est globalement confirmé, sous l'effet masquant toutefois, du glissement de 2,3 millions d'euros sur l'exercice 2021, compensé par le versement de deux subventions d'équipement au budget Transports et au budget Gendarmerie pour respectivement, 950 mille euros et 1 million d'euros afin d'éviter un recours au financement externe sur ces budgets annexes.

Les subventions d'équipement attendues sont désinscrites pour un montant de (-) 4,5 millions d'euros pour tenir compte des règles et modalités de versement par les cofinanceurs, pour être valorisées sur l'exercice 2021.

L'ensemble de ces mouvements permet, après reprise des résultats issus de la gestion antérieure soit (+) 3,1 millions d'euros (résultat comptable + restes à réaliser), de proposer une désinscription du budget d'emprunt initialement arrêté à 5 millions d'euros.

Il faut noter que ce correctif budgétaire s'inscrit dans la perspective du changement du niveau de vote sur les dépenses d'équipement. En effet, dès l'exercice 2021, un vote au chapitre (20, 21, 23, 204) sera privilégié au vote par chapitre opérations utilisés jusqu'alors. Ce changement impliquera, à titre exceptionnel, une non-comptabilisation des Restes à Réaliser sur le budget principal à la clôture de l'exercice 2020.

Au final, le tableau des soldes de gestion se décompose comme suit :

		Budget 2020 - Décisionnelle					
Tableau I Section de Fonctionnement		(1)	(2)	(3)	(4)=(1+2+3)	DM(en cours)	Anticipé
	CA 2019	ВР	RP	DMs	Exécutoire	(a)	(4)+(a)
					1	n	a+n
Fiscalité	5/ 12/ 5/9	55 732 400		1 058 765	57 801 186	65 000	67 736 188
Dotations budgétaires	20 577 422	19 719 495		- 26 788	19 692 708	88 503	19 781 211
Produits de gestion	6 094 368	5 770 423			5 770 423	2 407 116	8 177 539
Produits exceptionnels	829 514	700 000			700 000	354 381	1 854 381
Reprise Frovision						1 . 1	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	94 723 982	92 922 319		1042 000	93 964 319	2 785 000	96 749 319
Alienation actif [775]	928 683						
RECETTES REELLES (HORS 775)	95 652 665	92 922 319		1 042 000	93 964 319	2 785 000	96 749 319
Frais de personnel	19 950 819	20 400 900		Τ.	28 400 800	T . T	20 400 000
Fiscalité reversée (AC - DSC - FIPC)	30 284 460	29 462 925			29 462 925	- 1 932 000	27 530 925
Depenses de Gestion	28 435 105	30 150 842		750 000	39 999 842	\$76 986	31 776 842
011_Charges à caractère général	19 147 228	21 547 623			21 547 623	84 358	21 531 991
65_Participations versées	7 304 455	7 451 219			7 481 219	127 232	7 508 451
67_Charges exceptionnelles	1 983 422	1 122 000		750 000	1 872 000	664 400	2 536 400
DEPENSES DE GESTION	78 670 384	80 013 767		750 000	86 763 767	- 1 056 000	79 707 767
Solde d'exploitation	16 960 291	12 908 552	100	292 000	13 200 552	3 841 944	17 041 552
SOLDE D'EXPLOITATION / RECETTES (%)	46%	13.89%		132 444	14.05%	30000	17.61%
Charges financières	749 382	780 860		l .	789 980	1 . 1	780 884
Dépenses Imprévues				292 444	292 000		292 004
Provisions / reserves						1 .	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	79 419 766	80 793 767		1 842 888	81 835 767	. 1 056 000	20 779 767
EPARGNE BRUTE	16 232 899	12 128 552		Γ.	12 128 552	3 841 969	15 989 552
EPARGNE RETRAITEE type M12 -	15 304 216	12 128 552			12 128 552	3 841 000	15 969 552
EPARGNE / RECETTES	16%	13%		Dep Carl	12.91%	13 S (RES)	16.51%
	4 034 235	-	-	Ť –		1	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	20 267 135	12 128 552	T. F. T	San Constitution	12 128 552	3 841 000	15 999 552

Tableau II		(1)	(2)	(3)	(4)=(1+2+3)		Vote
SECTION D'INVESTIS SEMENT	CA 2019	BP BP	Reports	Dita	Exécutoire	DM (en cours)	Anticipée
Divers recettes d'investissement	10 531		T	· ·	T -	. 1	
Cessions actifs	21 990	9 758 000		1	9 758 000		9 758 000
Participations et créances	22 015	50 000	١.	١.	50 000	2 422 400	2 472 000
Ressources non affectées (FCTVA)	5 090 564	5 713 580			5 713 580		5 713 580
TOTAL RESSOURCES PROPRES	5 145 188	15 521 580	10 A	1.50	15 521 580	2 422 000	17 943 588
Remboursement du capital	1 681 855	1 734 000			1 734 000		1 734 000
Plafond OCLT 01/01/N	3 770 000	3 575 000			3 57 5 000		3 575 000
Epargne nette	13 703 161	10 394 552			10 394 552	3 841 000	14 235 552
Equilibre section (Hors cessions)	19 754 953	16 156 132			15 158 132	6 263 408	22 421 132
Equilibre section d'investissement	19 776 944	25 916 132			25 91 6 132	6 263 000	32 179 132
CAPA CITE / DEPENSES EQUIPEMENT (%)	57%	63%			60%		68%
Equipement brut	34 290 372	40 023 032	2 155 240	- 1 723 750	40 455 522	- 443 418	40 012 104
autres Immobilisations	56 420	62 000		1 973 750	2 035 750	150 000	2 185 750
Opérations comptes de Tiers	242 583	500 000	160 643		680 643		680 643
Dépenses imprévues	, ,	500 000		- 250 000	250 000		250 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPRES	34 589 374	41 885 832	2 336 883		43 421 915	- 293 418	43 128 497
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 198 438	42 819 032	2 336 883	No.	45 155 915	- 293 418	44 862 497
BESO IN DE FINANCEMENT EXTERNE	- 10 778 195	- 15 168 900	-2 336 883	Ι .	- 17 50 5 783	7 992 299	9 513 484
Subventions affectées	3 285 520	9 668 900	3 472 019	Ι.	13 140 919	- 4 524 600	8 616 319
Operations comptes de Tiers	88 404	500 000	524 581		1 024 581	102.100	1 024 581
Besoin financement externe	7 404 271	5 800 800	1 659 717		3 340 283	5 127 416	127 416
Emorunts réalisés	1 44121	5 000 000	1 423 111		5 000 000	5 127 416	127 416
caution	980	300000		1 :	3 000 000	3 121 410	161 419
Platent OCLT 31/12/N	3 770 000	3 575 000			3 57 5 000		3 575 000
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 498 014	30 699 480	3 996 688		34 687 080	- 7 230 016	27 457 064
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	- 27 692 416	- 12 128 552	1 659 717	T :	- 10 468 835	- 6 936 598	17 405 433
FDR Reporté	8 861 163					1 435 881	1 435 881
Affectation	10 296 000				1	6 679 063	6 679 053
	1 434 837					5 243 171	5 243 171
Résultat reporté H-1	1 434 831	-		1		2 243 1/1	32431/1
Variation de la detle	1 601 055	3 266 000		T -	3 265 400	- 5 127 416	1 861 416
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 18 831 253	12 128 552	1 659 717		- 19 468 835	- 5 560 717	15 969 552
Résultat comptable	1 435 881 34		1 659 717	-	1 659 717	1 659 717	
RP Solde restes à réaliser Hors AP	1 659 717		19/19/2	BENEFIT	TOWNS THE REAL PROPERTY.	145, 55 5 100	DIALEST .
INT_SURE ISSUE & COMUSET_THUIS AP	1 033 717		- 13	18 2 3 6			
0.50000 814.03	2 336 883		100000	The state of the			
Děpense [HAP]	2 330 663						
Stock AP (pour mêmoire)	2.000.000						
Recette [HAP]	3 996 600			1			
Stock AP (pour mémoire)							
Résultat à affecter	3 095 598						

Budget Eau potable:

Ce budget présente un résultat comptable, à l'issue de la gestion 2020, de (+) 1,13 millions d'euros à intégrer dans le cadre de la gestion 2020.

Cette décision modificative budgétaire enregistre des inscriptions supplémentaires sur le service de la dette, à savoir un crédit de (+) 10 mille euros au chapitre 66 et de (+) 18 mille euros au titre de l'amortissement en capital. Ces dépenses sont financées par une inscription supplémentaire en recettes d'exploitation pour un montant de (+) 31 mille euros.

En section d'investissement les dépenses d'équipements sont réajustées avec une désinscription de (-) 300 mille euros pour tenir compte des avancées de chantiers. Les subventions d'équipement se voient également réajustées avec une désinscription de (-) 54 mille euros.

La reprise du résultat, issu de la gestion antérieure, permet de désinscrire le besoin de financement externe initialement adopté pour 1,4 millions d'euros.

Budget Assainissement collectif:

Ce budget présente un résultat comptable, à l'issue de la gestion 2019, de (-) 103 mille euros, résultat porté à (+) 362 mille euros après intégration des restes à réaliser.

En section de fonctionnement un correctif est apporté sur les dépenses d'exploitation pour un montant de (+) 376 mille euros, intégrant des dépenses induites par la crise sanitaire et autres ajustement liés à l'exploitation des réseaux ainsi qu'une inscription supplémentaire de (+) 15 mille euros au titre des charges financières.

Un crédit technique est porté au chapitre 67, et respectivement en recette au chapitre 77, afin de procéder à des régularisations liées à des écritures de clôture de l'exercice comptable précédent (Produits à percevoir *IPAP*) et Factures non parvenues *IFNP*).

Des ressources d'exploitations supplémentaires sont également constatées pour un montant de (+) 279 mille euros.

Il en résulte un surplus d'épargne de (+) 18 mille euros.

En section d'investissement, une inscription supplémentaire de (+) 80 mille euros est portée au chapitre 16 au titre des amortissements de la dette de l'exercice.

Les inscriptions liées aux dépenses d'équipement sont révisées à hauteur de (-) 1,2 millions au titre des équipements propres. Les subventions d'équipement sont parallèlement désinscrites (et donc à reporter sur l'exercice 2021) pour un montant de (-) 639 mille euros, ainsi que les avances remboursables de l'agence de l'eau (R1681). Les opérations pour comptes de tiers font également l'objet de réajustement en dépense et en recette.

Il en résulte, après intégration du résultat issu de la gestion antérieure, une désinscription du besoin d'emprunt de l'ordre de (-) 642 mille euros.

Budget SPANC:

Le résultat comptable à réinscrire sur l'exercice 2020 s'élève à (+) 11,9 mille euros.

Au titre de cette décision budgétaire, la section d'exploitation fait l'objet d'un correctif de (-) 10 mille euros.

En section d'investissement la reprise des résultats, issus de la gestion antérieure, trouve sa contrepartie par l'inscription de dépenses d'équipement à hauteur 48,9 mille euros.

Budget Transports:

En section de fonctionnement, le versement mobilité est revu pour un montant de (-) 800 mille euros sous le double impact de la crise COVID et de la délibération n°2020-33 qui ramène le taux du Versement Mobilité à 0% sur l'ex territoire Eure-Madrie-Seine à compter du 1er juillet 2020 et échelonne sa mise en place.

Les produits de gestion enregistrent la suspension du déploiement S'cool Bus et la participation des communes associées. Les charges à caractère général présentent des ajustements aux dispositifs avec la Région sur les Transports scolaires hors DSP.

Les inscriptions au titre des produits et charges exceptionnels relèvent d'écritures techniques.

L'ensemble de ces mouvements permet de bonifier l'épargne brute d'un montant de (+) 356 mille euros, et l'épargne nette d'un montant de (+) 226 mille euros après prise en compte du remboursement de capital de la dette sur l'exercice.

En section d'investissement, un besoin complémentaire valorisé à (+) 507 mille euros en dépenses d'équipement, et une contraction des subventions affectées de (-) 342 mille euros aboutit à un besoin complémentaire de financement calculé à (+) 945 mille euros après prise en compte de

résultat issu de la gestion antérieure. Cet effort sera supporté par le budget principal.

Budget Crèches Entreprises:

Le résultat comptable, issu de la gestion 2019, à intégrer à la gestion 2020 s'élève à (+) 161,2 mille euros.

En section d'exploitation, un crédit de 39,7 mille euros est porté, à titre conservatoire, au chapitre 011 charges à caractère général. Le financement de la section est assuré par la reprise du résultat 2019 de la section d'exploitation.

En section d'investissement, le résultat 2019, soit (+) 121,5 mille euros, trouve sa contrepartie par l'inscription d'une provision en dépense d'équipement pour un montant similaire.

Budget Gendarmerie:

Ce budget affiche un résultat de clôture excédentaire à l'issue de la gestion 2019 de (+) 3,5 millions d'euros.

Au titre de cette décision modificative, les crédits liés à la construction de cet équipement sont réajustés pour un montant de (+) 1,03 millions d'euros, les subventions d'équipement sont quant à elles réajustées pour un montant de (-) 2,5 millions d'euros. Cette inscription avait été volontairement surestimée en phase du budget primitif pour tenir compte des contraintes du plan de financement et des règles applicables en matière de gestion de la pluriannualité (absence de restes à réaliser). Au titre du bouclage du plan de financement il est prévu le versement d'une subvention d'équipement par le budget principal pour un montant d'environ 1 million d'euros afin d'éviter un recours au financement externe.

En section d'exploitation, les crédits initialement imputés sur le budget principal, liés au transfert de la gendarmerie de Pont de l'Arche sont réintégrés sur ce budget annexe.

La prise en gestion de cet équipement induit également l'inscription des premiers loyers à percevoir permettant ainsi de dégager un surplus de transfert à la section d'investissement de (+) 75 mille euros.

Budget Activités économiques :

Ce budget affiche un résultat à reprendre en gestion 2020 et à financer de (-) 1,93 millions d'euros.

En section d'exploitation des inscriptions de ressources supplémentaires sont proposées pour un montant de (+) 62 mille euros, soit (+) 19 mille euros au titre de ressources d'exploitation et (+) 43 mille euros au titre d'écritures techniques de régularisation des opérations de rattachement.

Une écriture similaire est proposée au chapitre 67 Charges exceptionnelles selon le parallélisme des formes. Au titre des dépenses d'exploitation c'est donc un correctif d'un montant de (+) 74 mille euros qui est proposé, réduisant l'épargne transféré en section d'investissement de (-) 12 mille euros.

En section d'investissement une désinscription de (-) 624 mille euros est proposée pour tenir compte des règles liées à la pluriannualité budgétaire. Les subventions d'investissement sont, quant à elles, majorées avec une proposition d'inscription de l'ordre de (+) 1,3 million d'euros tenant compte des règles de perception et des demandes de liquidation faites auprès de nos cofinanceurs.

Budget Réseau de chaleur :

Au titre de cette décision budgétaire, le correctif apporté à la section d'exploitation, associé à la reprise du résultat issu de la gestion antérieure trouve sa contrepartie par l'inscription de dépenses d'équipement à hauteur 27.8 mille euros.

Budgets de lotissement :

En ce qui concerne les budgets de lotissement, le besoin de financement (stockage valeur) des budgets Aménagement PA et ZA, Ecoparc IV, ainsi que le budget PLH, et Eco quartier Louviers, issu de la gestion 2019 et donc de l'état d'avancement du cycle de production, trouvent leur équilibre par l'inscription techniques de recettes d'emprunt.

<u>2020-157 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - AUTRES DECISIONS - Budget annexe des parcs d'activités et zones d'activités - Clôture de la ZAC "Les champs Chouettes 1" - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'intégrer les parcelles 466, 560, 562 et 564 pour un total de 14 539 m² du lotissement ECOPARC 2 vers le lotissement ECOPARC 3,
- de clôturer la zone d'activités ECOPARC 2 et de procéder à l'intégration de l'excédent de 3 188 708,70 € vers le budget principal;

Le Conseil communautaire autorise également, les écritures comptables de transfert comme suit :

- la dépense en résultant sera imputée sur le budget PA ZA, pour un montant de 3 188 708,70€,
- la recette en résultant sera imputée sur le Budget principal pour un montant de 3 188 708.70€.

Selon le bilan, la ZAC Les Champs Chouettes 1 présente un déficit de 172 515,67 €.

BILAN D'AMENAGEMENT - C	HAMPS CHOUETTES 1
Total des dépenses	3 853 915,10
Total des recettes	3 681 399,43
Solde	- 172 515,67

<u>2020-158 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Budget annexe des parcs d'activités et zones d'activités - Clôture de la ZAC ECOPARC 2 - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de clôturer le lotissement ECOPARC 2 et de procéder au transfert de l'excédent vers le budget principal.

Le bilan du lotissement ECOPARC 2 présente un excédent de 3 188 708,70 €.

Solde	3 188 708.70
Total des Recettes	11 830 003.27
Total des Dépenses	8 641 294.57
BILAN D'AMENAG	EMENT - ECOPARC 2

<u>2020-159 - FONDS DE CONCOURS - FINANCES LOCALES - FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION - Modification</u>

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de la modification du plan de financement des travaux de reconstruction du groupe scolaire de Saint Aubin sur Gaillon et maintient le montant du fonds de concours suivant :

COMMUNE	MONTANT FDC INVESTISSEMENT
Saint Aubin sur Gaillon	200 000 €

Le Conseil communautaire dit également que ces montants sont des maximums et ne pourront augmenter en fonction du coût du projet ou du désistement d'un autre financeur.

<u>2020-160 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - FINANCES LOCALES - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Détermination du nombre de membres et désignation - Adoption du règlement intérieur</u>

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire arrête la représentation et la composition au sein de la CLECT comme suit :

Commune :	Nombre de représentant.s :	Membres :	
Acquigny	1	Serge ARINAL	
Ailly	1	Frédéric ALLOT	
Alizay	1	Gaëtan LEVITRE	
Amfreville sous les Monts	1	Charline VIGER	
Amfreville sur Iton	1	Marie-Joëlle LENFANT	
Andé	1	Miguel MORENNE	
Autheuil Authouillet	1	Janine MAHEUX	
Le Bec Thomas	1	Jean-Luc FLAMBARD	
Cailly sur Eure	1	José SWAENEPOEL	
Champenard	1	David POLLET	
Clef Vallée d'Eure	1	Christophe CHAMBON	
Connelles	1	Pierre MAZURIER	
Courcelles sur Seine	1	Joël LE DIGABEL	
Crasville	1	Jean-Michel DERREY-HUE	
Criquebeuf sur Seine	1	Jérémy THIREZ	
Les Damps	1	René DUFOUR	
Fontaine Bellenger	1	Chantal BRUN	
Gaillon	1	Marie-Claude MARIEN	
La Harengère	1	Catherine REBOURSIERE	
La Haye Le Comte	1	Alexandre DELACOUR	
La Haye Malherbe	1	Serge MARAIS	
Herqueville	1	Jocelyne GAUTIER	
Heudebouville	1	Hubert ZOUTU	
Heudreville sur Eure	1	Michel PICARD	
Igoville	1	Nathalie BREEMEERSCH	
Incarville	1	François BOUTIN	
Léry	1	Christelle DEMANTE	
Louviers	2	Anne TERLEZ Charles SAVY	
Mandeville	1	Dominique MEDAERTS	
Le Manoir sur Seine	1	Daniel BAYART	

Martot	1	François CHARLIER
Le Mesnil Jourdain	1	Pierrick GILLES
Pinterville	1	Didier DAGOMET
Pîtres	1	Florence LAMBERT
Pont de l'Arche	1	Richard JACQUET
Porte de Seine	1	Jean-Philippe BRUN
Poses	1	Georgio LOISEAU
Quatremare	1	Pascal LEMAIRE
Saint Aubin sur Gaillon	1	Annie LANTRAIN
Saint Cyr Ia Campagne	1	Max GUILBERT
Saint Didier des Bois	1	Jacky GOY
Saint Etienne sous Bailleul	1	Philippe BODINEAU
Saint Etienne du Vauvray	1	Fabrice BOIVIN
Saint Germain de Pasquier	1	Pierrick HOULBERT
Saint Julien de la Liègue	1	Nicolas MARETTE
Saint Pierre de Bailleul	1	Gérard CHARDIN
Saint Pierre la Garenne	1	Liliane BOURGEOIS
Saint Pierre du Vauvray	1	Jean-Charles DUPONT
La Saussaye	1	Didier GUERINOT
Surtauville	1	Hervé PICARD
Surville	1	Bruno ROBERT
Terres de Bord	1	Jean-Félix WAWRZYNIAK
Les Trois Lacs	1	Joris BENIER
La Vacherie	1	Jean-Claude COURANT
Le Val d'Hazey	1	Jean-Marie LEJEUNE
Val de Reuil	2	Jean-Jacques COQUELET Benjamin MARC
Le Vaudreuil	1	Marc BERTRAND
Villers sur le Roule	1	Frédéric FORCHER
Vironvay	1	Nadine LEFEBVRE
Vraiville	1	Hervé GAMBLIN

Le Conseil communautaire adopte également le règlement intérieur de la CLECT.

<u>2020-161 - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)</u>

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de proposer la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

Commissaires titulaires (18) domiciliés dans le périmètre communautaire :

- Monsieur Rémi HACQUARD domicilié à Ailly ;
- Monsieur Philippe COLLAS domicilié au Val d'Hazey ;
- Monsieur Patrick COLLET domicilié à Acquigny ;
- Monsieur Christian BELLEVIN domicilié à Cailly Sur Eure ;
- Monsieur Michel PLATEL domicilié à Courcelles Sur Seine ;
- Madame Odile HANTZ domiciliée à Gaillon :
- Monsieur Michel PICARD domicilié à Heudreville sur Eure ;
- Madame Nancy HENRY domiciliée à Clef Vallée d'Eure ;
- Monsieur Serge MARAIS domicilié à La Haye Malherbe ;

- Monsieur Michel DELAMARE domicilié aux Damps ;
- Monsieur Charles SAVY domicilié à Louviers :
- Madame Caroline ROUZÉE domiciliée à Louviers :
- Monsieur Didier DAGOMET domicilié à Pinterville ;
- Monsieur Michel DRUAIS domicilié à Saint Aubin Sur Gaillon ;
- Monsieur Philippe BODINEAU domicilié à Saint Etienne Sous Bailleul;
- Monsieur Albert NANIYOULA domiciliée à Pont de l'Arche :
- Madame Stéphanie ROUSSELIN domiciliée à Val de Reuil;
- Monsieur Jean Jacques COQUELET domicilié à Val de Reuil.

Commissaires titulaires (2) domiciliés hors du périmètre communautaire :

- Madame Anne-Gaëlle SALVAN domiciliée à Normanville ;
- Madame Laurence DELBECQ domiciliée à Pont Saint Pierre.

Commissaires suppléants (18) domiciliés dans le périmètre communautaire :

- Madame Carole LETARD domiciliée à Amfreville sur Iton;
- Monsieur Miguel MORENNE domicilié à Andé ;
- Madame Jeannine MAHEUX domiciliée à Autheuil Authouillet;
- Monsieur Joris BENIER domicilié aux Trois Lacs;
- Monsieur Jean LAUGEOIS domicilié à Champenard ;
- Madame Alexandra RICHARD domiciliée à Criquebeuf sur Seine ;
- Monsieur Luc CHESNAIS domicilié à Courcelles sur Seine ;
- Monsieur Jean-Pierre DE WITSKI domicilié à Fontaine Bellenger ;
- Marie-Claude MARIEN domiciliée à Gaillon ;
- Monsieur Jean-Michel SALENTEY domicilié au Manoir sur Seine ;
- Madame Virginie FOLCH domiciliée à Igoville ;
- Monsieur José PIRÈS domicilié à Louviers ;
- Madame Nicole LABICHE domiciliée à Terres de bord ;
- Madame Annabel FRÉRET domiciliée à Poses ;
- Madame Rosietta PLANTE domiciliée à Saint Julien de la Liègue ;
- Madame Maryline DESLANDES domiciliée à Val de Reuil ;
- Monsieur Marc BERTRAND, domicilié au Vaudreuil ;
- Monsieur Franck BAUMANN domicilié à Villers Sur le Roule.

Commissaires suppléants (2) domiciliés hors du périmètre communautaire :

- Monsieur Thibaut LEBRIS domicilié au Val-Doré ;
- Madame Catherine FAREZ domiciliée à Heudreville sur Eure :

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à transmettre la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs au directeur départemental des Finances publiques.

<u>2020-162 - MARCHÉS PUBLICS - BATIMENTS - Nettoyage de qualité écologique des locaux de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Avenants anciens marchés - Attribution des nouveaux marchés - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur MAUGARS, à l'unanimité, prend acte de la prolongation de délai des anciens marchés et des coûts précités ainsi que de l'attribution des nouveaux marchés avec les entreprises sous-mentionnées,

Anciens marchés:

Lot	Entreprise attributaire	Montant annuel HT	Montant annuel TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n° 1 : Hôtel d'agglomération Seine-Eure et ses annexes (Hors locaux Pôle Emploi) Marché 16-084	SAS TERNETT 9002 Avenue des métiers 27100 Val de Reuil	69 921,75 €	83 906,10 €
Lot n° 2 : Tous bâtiments appartenant à l'agglomération hors Hôtel d'agglomération et ses annexes Marché 16-085	ONET SERVICES ZA des Fayaux Route de Melleville 27930 Angerville la Campagne	71 405,28 €	85 686,34 €
Tota	al	141 327,03 €	169 592,44 €

Concernant le lot n°1, le marché n° 16-084 a fait l'objet de plusieurs avenants :

- Ainsi, l'avenant n°1, notifié le 4 septembre 2017, a été conclu pour la prise en compte de prestations supplémentaires, qui ont généré une plus-value financière, le montant annuel du marché est ainsi passé de 69 921,75 à 72 209,79 € HT, soit 86 651,75 € TTC (TVA au taux de 20% actuellement en vigueur).
- Un avenant n°2 notifié le 21 octobre 2019, a modifié l'indice de référence initial suite à sa disparition, ce changement n'a généré aucune incidence financière sur le montant du marché.
- Un avenant n°3, notifié le 20 juillet 2020, a intégré les nouvelles normes sanitaires suite à l'épidémie du Covid-19 et a prolongé la durée du marché de 3 mois et demi. Le marché est ainsi passé de 72 209,79 € HT à 102 538,56 € HT, soit 123 046,27 € TTC (TVA au taux de 20% actuellement en vigueur).

Concernant le lot n° 2, le marché n° 16-085 a fait l'objet de cinq avenants :

- Un avenant n°1 notifié le 29 novembre 2017 ayant pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires. Le montant annuel est ainsi passé de 71 405,28 € HT à 72 340,56 € HT, soit 86 808,67 € TTC (TVA au taux de 20% actuellement en vigueur).
- Un avenant n°2 a été notifié le 13 mars 2018 pour supprimer des prestations. Le montant annuel est ainsi passé de 72 340,56 € HT à 65 532,24 € HT soit 78 638,69 € TTC.
- L'avenant n°3, notifié le 15 octobre 2018, avait pour objet de prendre en compte l'ajout d'un nouveau bâtiment, ainsi que la fourniture de tapis pour ces locaux. Le montant annuel du marché est passé de 65 532,24 € HT à 81 753,70 € HT soit 98 104,44 € TTC.
- Un avenant n°4 a été notifié le 14 août 2019 pour prendre en compte l'ajout et la suppression de prestations, la modification de la fréquence de nettoyage d'un bâtiment et de l'indice de référence. Le montant annuel est ainsi passé de 81 753,70 € HT à 91 853.70 € HT soit 110 224.49 € TTC.
- Un avenant n°5, notifié le 20 juillet 2020, a intégré les nouvelles normes sanitaires suite à l'épidémie du Covid-19 et a prolongé la durée du marché de 3 mois et demi. Le marché est ainsi passé de 91 853,70 € HT à 118 644,36 € HT, soit 142 373,23 € TTC (TVA au taux de 20% actuellement en vigueur).

Afin de pouvoir procéder à l'attribution des nouveaux marchés et permettre la reprise du personnel

dans de bonnes conditions, la durée du marché est prolongée d'un mois supplémentaire pour les deux lots. Les marchés se termineront donc au 30 novembre, au lieu du 31 octobre, ce qui engendre l'incidence financière suivante :

- lot n° 1: un avenant n° 4 au marché n°16-084 d'un montant de 7 985,69 euros HT. Le montant annuel de la dernière période du marché passe donc de 102 538,56 € HT à 110 524,25 € HT, soit 132 629,10 € TTC (TVA au taux de 20 % actuellement en vigueur).
- lot n° 2 : un avenant n° 6 au marché n° 16-085 d'un montant de 7 654,48 euros HT. Le montant annuel de la dernière période du marché passe donc de 118 644,36 € HT à 126 298,84 € HT, soit 151 558,60 € TTC (TVA au taux de 20 % actuellement en vigueur).

Pour le renouvellement des nouveaux marchés, la Communauté d'agglomération Seine-Eure a souhaité intégrer les nouveaux bâtiments de l'ancienne Communauté de communes Eure Madrie Seine. Elle désire également développer l'insertion dans l'emploi par l'activité économique dans son territoire, pour le nettoyage des Hôtels d'entreprises Parc des Saules et des Quatre Soleils.

Dans cette optique, une première consultation a été lancée, dans le cadre de la procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique, en vue de confier la réalisation de nettoyage de qualité écologique de deux bâtiments avec insertion dans l'emploi par l'activité économique. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 28 mai 2020 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

A l'issue de cette consultation l'offre de la société ODS PROPRETE, sise Parc d'activité des Lacs, rue du 10 mai 1981, 27 100 Val de Reuil, est apparue comme étant économiquement la plus avantageuse. Le marché est conclu pour un montant de 40 284,00 € HT, soit 48 340,80 € TTC, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois.

Pour les autres bâtiments, une seconde consultation a été lancée, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 28 mai 2020 au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Il s'agit de marchés d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 20 juillet 2020. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 23 septembre 2020, a attribué les marchés aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprise attributaire	Montant annuel HT	Montant annuel TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot 1 : Hôtel d'agglomération et archives Louviers	Groupement ESSI RUBIS / ESSI 650 Rue des Cateliers 76800 Saint Etienne du Rouvray	106 662,81 €	127 995,37 €
Lot 2: Bâtiments hors Hôtel agglomération et archives. Alizay: atelier technique Louviers: atelier MG, office de tourisme, maison de l'habitat. Martot: château hors cuisine, annexe château. Poses: aire plaisanciers. Val de Reuil: atelier technique, BHP Vironvay: Sit'Eco	ATALIAN PROPRETE NORD NORMANDIE 16 quai Gustave Flaubert 76380 Canteleu	54 065,51 €	64 878,61 €
Lot 3 : Pépinière Louviers	Groupement ESSI RUBIS / ESSI 650 Rue des Cateliers 76800 Saint Etienne du Rouvray	27 498,59 €	32 998,31 €
Tot		188 226,91 €	225 872,29 €

<u>2020-163 - MARCHÉS PUBLICS - BATIMENTS - Accord-cadre pour la mission de prestations de géomètres-topographes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure - Appel d'offres ouvert - Accord-cadre à bons de commande - Attribution - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur MAUGARS, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution de l'accord-cadre à la société AGEOSE GEOMETRES EXPERT, sise Voie du futur, 27100 Val de Reuil, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

<u>2020-164 - MARCHÉS PUBLICS - BATIMENTS - Accord-cadre pour les missions de contrôle technique - Appel d'offres ouvert - Accord-cadre à bons de commande - Attribution - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur MAUGARS, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande à la société BUREAU ALPES CONTROLES, sise 50 rue Ettore Bugatti, 76 800 Saint Etienne du Rouvray, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

<u>2020-165 - MARCHÉS PUBLICS - BATIMENTS - Mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur MAUGARS, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé sous la forme d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP, ainsi qu'à signer les contrats liés à la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés.

<u>2020-166 - MARCHÉS PUBLICS - BATIMENTS - Travaux de mise en accessibilité PMR sur 15</u> sites de l'ex CCEMS - Lot C - Procédure adaptée - Avenant - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MAUGARS, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au lot C afin d'être en conformité avec les demandes du bureau de contrôle et obtenir les attestations handicapés (document règlementaire attestant de l'accessibilité de l'établissement recevant du public aux personnes à mobilités réduites) par bâtiment pour un montant de 2 267.72 € HT.

L'ensemble de ces modifications porte le montant des marchés après avenants à :

Lots	Entreprises	Montants HT	Montants € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur
Lot A : gros – œuvre étendu	EIFFAGE CONSTRUCTION 6 rue Jean Rostand 76142 LE PETIT QUEVILLY	219 538,63 € HT	263 446,36 € TTC
Lot B : menuiserie serrurerie signalétique	AIB MENUISERIE 9 rue Amable Lozai 76140 LE PETIT QUEVILLY	66 401,50 € HT	79 681,80 € TTC
Lot C : Plomberie - CVC	ENTREPRISE DANIEL ET ERIC BERDEAUX 5 rue des Pâtis 76140 LE PETIT QUEVILLY	15 611,40 € HT	18 733,68 € TTC
Lot D : Machine ascenseur	STEGE ELECTRICITE 12 rue de la Pérouse 76600 LE HAVRE	27 973,15 € HT	33 567,78 € TTC
Total		329 524,68 € HT	395 429,62 € TTC

<u>2020-167 - MARCHÉS PUBLICS - BATIMENTS - Commune de Louviers - Travaux de</u> construction d'une déchèterie - six lots - Procédure adaptée - Avenant - Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur ORTEGA a souhaité expliquer son vote :

« Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter contre cette délibération. Même si nous reconnaissons l'utilité de cette déchèterie pour les habitants du secteur de Louviers, nous voterons Contre car cet équipement se retrouve à proximité de lieux de culte et d'habitations.

Les déplacements vers cette déchèterie engendreront des problèmes de sécurité routière causés par l'augmentation de la circulation. Sans compter le coût global vraiment trop élevé. Cette déchèterie a nécessité des aménagements spécifiques avec, pour conséquence, un budget totalement excessif. Ajouté à sa localisation inopportune, nous voterons Contre même si, sur le fond, nous reconnaissons la justesse de ce projet totalement consensuel ».

Sur rapport de Monsieur MAUGARS, par 79 voix POUR et 2 voix CONTRE, le Conseil communautaire prend acte de l'avenant à intervenir au lot n°2.

Les incidences de l'ensemble de ces adaptations portent sur le lot n° 2 - Gros œuvre – tout corps d'état (hors lots techniques) et génèrent une augmentation de 43 087,44 € HT soit 51 704,93 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur), faisant ainsi passer le montant total des travaux à 391 587,44 € HT soit 469 904,93 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Le montant total des marchés de travaux attribués est donc porté à 2 082 518,54 € HT soit 2 499 022,25 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

<u>2020-168 - MARCHÉS PUBLICS - BATIMENTS - Travaux de démolition / désamiantage / déplombage - rue du 11 novembre 1918 - Commune de Louviers - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur MAUGARS, à l'unanimité, Le Conseil communautaire prend acte de l'attribution du marché à la société TERRASSEMENT TP CREVEL, sise 105 route du Mesnil au Coffe, 76 210 Trouville Alliquerville, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 312 463 € HT, soit 374 955,60 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Ces travaux incluent :

- le désamiantage des bâtiments et leurs annexes,
- le nettoyage et le curage des bâtiments et leurs annexes comprenant le déplombage,
- la démolition par tout moyen mécanique des bâtiments et de leurs annexes,
- l'évacuation et la mise en décharge des gravats afférents, avec traçabilité selon la règlementation en vigueur.

<u>2020-169 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Bilan des décisions d'acquisition et de cession d'immeubles intervenues au cours de l'année 2019</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2019, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS ENGAGEES EN 2019				
Délibération	Situation de	l'immeuble	But de l'acquisition	Prix T.T.C.
2019-148 du 27/06/19	LOUVIERS	8 rue du 11 Novembre 1918	Aménagement de l'axe structurant BHNS	198 375,70 €
2019-234 du 19/09/19	LOUVIERS	26 Ave Winston Churchill	friche à reconvertir et notamment cession HERMES	1 674 638,43 €
2019-347 du 19/12/19	LOUVIERS	28 rue du 11 Novembre 1918	Aménagement axe structurant BHNS	270 000 €
2019-261 du 17/10/19	LOUVIERS	Rue du 11 novembre	Aménagement axe structurant BHNS	693 304,28 €
2019-92 du 25/04/19	LOUVIERS	Lieudit Lalonde	Projet habitat secteur Lalonde	4 200 €
2019-53 du 28/03/19	LOUVIERS	Rue Saint Hildevert	Création d'un accès piéton/cyclable (liaison HUB, Rue Saint Hildevert et Crèche Cascadine	54 000 €
TOTAL				2 894 518,41 €

CESSIONS ENGAGEES EN 2019				
Délibération	Situation de l'immeuble		Acquéreur	Prix T.T.C.
2019-54 du 28/03/2019	LOUVIERS	2 et 4 place Thorel	NIORT 94	2 500 000 €
2019-235 du 19/09/19	LOUVIERS	26 Ave Winston Churchill	HERMES	1 627 560 €
2019-236 du 19/09/19	MARTOT	Le Village	REIMS BUSINESS VILLE	550 000 €
2019-258 du 17/10/2019	CRIQUEBEUF SUR SEINE	Les Fiefs Mancels	ARMURERIE MALLET	45 000 €
2019-259 du 17/10/2019	INCARVILLE	7 rue de la Fringale	HIRSCH	240 000 €
2019-264 du 17/10/2019	LES DAMPS	ZA LES DANS	Commune des Damps	1 € ne donnant pas lieu à versement
2019-297 du 28/11/2019	LE VAUDREUIL	12 rue Bernard Chedeville	LANGLOIS / VETTOREL	115 000 €
2019-299 du 28/11/19	VAL DE REUIL	ZAC des Portes	AS PARTICIPATIONS	435 991,49 €
2019-300 du 28/11/19	HEUDEBOUVILLE	Manoir du Sang Mêlé	TERRES A MAISONS	840 000 €
2019-348 du 19/12/19	HEUDEBOUVILLE	ZAC Ecoparc 3	NORMANDIMMO	226 652,40 €
2019-349 du 19/12/2019	MARTOT	Le Village	AMEX	105 570 €
2019-350 du 19/12/2019	LES DAMPS	Avenue de la Forêt de Bord	SCI LE NIGARD	2 847,60 €
TOTAL		1 		6 688 621,49 €

Toujours à l'unanimité, le Conseil communautaire prend également acte du bilan des opérations pour lesquelles la signature des acte authentiques est intervenue au cours de l'année 2019 en exécution des décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-

après:

ACQUISITIONS SIGNEES EN 2019				
Délibération/Décision du Président	Situation de l'imme	euble	But de l'acquisition	Prix T.T.C.
Délib 2019-114 du 23/05/19	ACQUIGNY	La Côte sur l'Eau	Préservation des coteaux	19 594 €
Délib 18-221 du 20/09/18	ACQUIGNY	Les Grandes Ruelles	Préservation des zones humides - PPRE	300€
Délib 18-46 du 22/02/18	DOUVILLE-SUR- ANDELLE	La Grande Aulnaie	Protection du captage de "La Grande Aulnaie"	21 000 €
Délib 2019-147 du 27/06/19	HEUDEBOUVILLE	Manoir du Sang Mêlé, Route Nationale	PAF	517 693,62 €
DP 18-483 du 04/12/18	INCARVILLE	7 rue de la Fringale	Projet habitat	320 000 €
Délib 2018-263 du 18/10/18	LA HAYE- MALHERBE	12 place de la Mairie	Réserve foncière	65 000 €
Délib 2019-14 du 24/01/19	LA HAYE- MALHERBE	Forières du Bout de la Ville	Lutte contre le ruissellement des eaux pluviales	25 000 €
Délib 18-219 du 20/09/18	LE VAUDREUIL	12 rue Bernard Chédeville	parking mairie du Vaudreuil	250 000 €
Délib 2019-148 du 27/06/19	LOUVIERS	8 rue du 11 Novembre 1918	Rachat aménagement axe structurant	198 375,70 €
Délib 2019-92 du 25/04/19	LOUVIERS	Lieudit Lalonde	Projet habitat Ferme de La Londe	4 200 €
Délib 2018-157 du 28/06/18 et rectificative 2018-225 du 20/09/18	LOUVIERS	46 rue du 11 Novembre 1918	Aménagement axe structurant	52 560 €
Délib 2019-53 du 28/03/19	LOUVIERS	57 ter rue Saint Hildevert	Création d'un accès piéton/cyclable (liaison HUB, Rue St Hildevert et Crêche Cascadine)	54 000 €
Délib 2018-301 Du 22/11/18	MESNIL- JOURDAIN	Le Fouet	Station d'épuration lotissement la Renardière	22 830 €
Délib 2018-333 du 20/12/18	PINTERVILLE	Le Bas du Hamelet	Protection de la ressource en eau d'un captage	25 000 €

TOTAL				4 226 805,94 €
Délib n° 2019-261 du 17/10/2019	LOUVIERS	Rue du 11 novembre 1918	Aménagement axe structurant	693 304,28 €
Délib 2019-57 du 28/03/2019	VAL DE REUIL	La Voie du Dessus	création d'un appontement sur VAL DE REUIL afin de développer le marché de la croisière fluviale	22 000 €
Délib 2019-151 du 27/06/19	VAL DE REUIL	Les Pâtures	préservation des milieux naturels	13 300 €
DP 19-064 et 19-065 du 08/02/19	VAL DE REUIL	Epreville	Projet de chaufferie	11 170€
Délib 2019-56 du 28/03/19	VAL DE REUIL	14 rue du Pas des Heures	Hôtel d'Entreprises des 4 Soleils	1 594 478,34 €
DP 19-348 du 07/08/19	POSES	58 rue des Masures	Programme de l'habitat	40 000 €
DP 19-253 du 05/06/19 et DP 19-266 du 16/06/19	PONT DE L'ARCHE	chemin de la Procession	Projet de zone d'activité économique (pôle médical)	145 000 €
DP 19-363 du 14/08/19	PITRES	3 rue Féron	Aménagement et sécurisation de la voirie	132 000 €

CESSIONS SIGNEES EN 2019				
Délibération	Situation de l'immeuble		Acquéreur	Prix T.T.C
18-112 du 19/04/2018	VAL DE REUIL	ZAC des Portes - Maigremont	PROJET 5	470 628 €
18-297 du 22/11/2018	LOUVIERS	18 impasse des Prés	M. et Mme LEMOINE	320 000 €
18-331 du 20/12/2018	VAL DE REUIL	ZAC des Portes	SCI PAULADRIEN	6 000 €
18-300 du 22/11/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 3	ITM IMMO LOG	267 913,20 €
2018-42 du 22/02/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 2	SCI CANON 27	173 790 €
TOTAL	1			1 238 331,20 €

<u>2020-170 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Commune d'Heudebouville - Domaine du Sang Mêlé - Convention financière avec la commune - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le projet de convention et les modalités de participation financière de la commune de Heudebouville, dont le montant total s'élève à 160 891 € HT;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention financière avec la commune de Heudebouville ;

La prise en charge financière est répartie comme suit :

Nature de l'intervention	Coût total estimé HT	Part Agglomération	Part communale	Part aménageur
Verger: réalisation, gestion et formation durant 5 ans	52 850 €	0	52 850 €	0
Déplacement et réhabilitation de la charreterie	160 000 €	0	80 000 €	80 000 €
Elargissement des voiries externes	86 280 €	67,5% soit 58 239 €	32,5% soit 28 041 €	0
TOTAL	299 130 €	58 239 €	160 891€	80 000 €

<u>2020-171 - ALIENATIONS - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Commune d'Heudebouville - ZAC ECOPARC 2 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section ZA numéro 493p à la société S3J (H2O LAVAGE) représentée par Monsieur Jean-Pierre JOUEN - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder à la société S3J (H2O LAVAGE) représentée par Monsieur Jean-Pierre JOUEN, un terrain à bâtir d'une surface de 267 m², situé dans la ZAC Ecoparc 2, à prendre sur la parcelle cadastrée section ZA numéro 493p pour y implanter une nouvelle piste de lavage et y créer un accès plus adapté aux poids lourds. La surface exacte cédée sera déterminée après établissement du document d'arpentage.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant un prix de 28 Euros H.T le m², soit un prix de 7 476 Euros H.T. pour une surface de 267 m², T.V.A. en sus au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique, étant précisé à titre indicatif que le taux effectif de la T.V.A. est actuellement à 20 %, soit un prix T.T.C de 8 971,20 Euros ;
- que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;
- que les actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers;

Le Conseil communautaire autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur mentionné dans la présente délibération s'il s'agit :

- d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
- d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail,
- > d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer.

Enfin, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à poursuivre les transactions foncières et à signer tous documents à intervenir dans ce cadre dont l'acte de vente authentique.

2020-172 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Friche Audresset - Avenant à la convention d'étude CPIER avec

l'EPFN - Autorisation

Cette délibération présentée, s'excusant de porter au débat communautaire des dossiers lovériens, Monsieur Philippe BRUN se déclare « favorable à la reconversion de la friche. Mais il s'agit de développer un projet d'éco-quartier dans une zone majoritairement inondable ayant une problématique hydraulique particulière. Nous proposons de désartificialiser ce secteur et de le rendre à la nature en en faisant un espace de nature et de découverte ».

« Laissons au niveau des Conseils municipaux les débats municipaux, au Conseil départemental les sujets départementaux et à la Région ce qui concerne la Région, répond Monsieur LEROY. Sur le fond : ce secteur a été identifié comme un des sites stratégiques du développement de l'axe Seine par le Préfet PHILIZOT. La reconversion de cette friche est portée par l'EPFN; financée par l'Agglo et par l'EPFN ».

« Comme 80 % des projets de Louviers » a souligné, avec ironie, Monsieur BRUN.

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, par 80 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil communautaire approuve le projet d'avenant n°1 à la convention ainsi que le nouveau montant de l'enveloppe prévisionnelle et la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Eure de 38 400 € TTC correspondant à 20 % de l'estimation HT de l'étude augmenté de 20 % du montant de la TVA.

L'enveloppe financière maximum avait été évaluée à 88 333 € HT soit 106 000 € TTC, financés comme suit :

- 40 % du montant HT pour la Région Normandie ; soit 35 333 €,
- 35 % du montant HT pour l'EPF Normandie ; soit 30 917 €,
- 20 % du montant HT pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure soit 17 666 € augmenté de 50 % de la TVA soit, au total ; 26 499 €,
- 5 % du montant HT pour l'Etat au titre de Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) ; soit 4 417 € augmenté de 50% de la TVA soit au total 13 250 €.

Au regard de la complexité du site, et des attendus exprimés lors des réunions préparatoires concernant la programmation et la cohérence d'ensemble de la démarche, il est apparu nécessaire d'élargir le périmètre projet de l'étude et d'intégrer des investigations complémentaires nécessaires à la définition d'un projet réalisable (étude 4 saisons, relevés topographiques, sols pollués).

L'enveloppe financière prévisionnelle maximum a été réévaluée à 160 000 € HT, soit 192 000 € TTC, financés selon la répartition ci-dessous :

- 40 % du montant HT pour la Région Normandie soit 64 000 €,
- 35 % du montant HT pour l'EPF Normandie soit 56 000 €,
- 20 % du montant HT pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure soit 32 000 €,
- 5 % du montant HT pour l'Etat au titre du FNADT soit 8 000 €,

Le montant de la TVA sera réparti comme suit :

- 20% à la charge de la Communauté d'agglomération Seine-Eure,
- 80% à la charge de l'Etat au titre du FNADT.

<u>2020-173 - ACQUISITIONS - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Acquisition de parcelles appartenant à Mesdames Christine et Francine GOUPIL et Monsieur Michel GOUPIL - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AC numéros 177, 179 et 57, sises route de Saint-Pierre sur la commune de Louviers, d'une superficie totale de 22 439 m², appartenant à Mesdames Christine et

Le Conseil communautaire dit :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 16 380 € net vendeur ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur;
- que les actes correspondants seront établis par notaire.

<u>2020-174 - ACQUISITIONS - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Acquisition parcelle des consorts FOURNAIRE - BD 161 - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'acquérir la parcelle cadastrée section BD numéro 161, d'une superficie de 257 m², situé 16 rue du Gouverneur Noufflard à Louviers, appartenant aux consorts FOURNAIRE.

Le Conseil communautaire dit :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 24 000 € net vendeur ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur;
- que les actes correspondants seront établis par notaire.

<u>2020-175 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Trois</u> <u>Lacs - Veille Foncière SAFER - Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section 58</u> <u>C numéros 109, 110, 111, 427 et 428 - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section 58 C numéros 109, 110, 111, 427 et 428, sises lieudit « La Roserie », d'une superficie d'environ 2 000 m² à déterminer par document d'arpentage, sur la commune des TROIS LACS,
- d'approuver la promesse unilatérale d'achat susvisée moyennant le prix de 19 262,40 € auquel il convient d'ajouter le prix d'établissement du document d'arpentage d'un montant de 3 168 €, pour un paiement au plus tard le 30 novembre 2020.

Le Conseil communautaire dit également :

- que les frais et honoraires divers liés à cette opération seront à la charge de la Communauté d'agglomération Seine-Eure,
- que l'acte authentique sera rédigé par notaire.

<u>2020-176 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Saint-Etienne-du-Vauvray - Lotissement "Cœur de Village" - Vente à Monsieur Julien LEFEVRE et Mademoiselle Ophélie PICARD - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- donne son agrément pour la cession du lot à bâtir n° 6, cadastré section B numéro 1305, d'une surface de 669 m², situé sur le lotissement « Cœur de Village » à Saint-Etienne-du-Vauvray;
- approuve la promesse unilatérale de vente d'immeuble en date du 12 mai 2020 afin de vendre le lot à bâtir n° 6, cadastré section B numéro 1305, d'une surface de 669 m² au prix de 53 750 € H.T., au profit de Monsieur Julien LEFEVRE et Mademoiselle Ophélie PICARD;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à cette cession ;

Le Conseil communautaire dit également :

- que Maître Stéphane PELFRENE, ou Maître Sabrina BAYEUL, notaire de la SCP

POTENTIER-PELFRENE à Louviers, sera chargé de la rédaction des actes nécessaires, éventuellement assisté du notaire des acquéreurs.

que les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

<u>2020-177 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Saint Etienne du Vauvray - Lotissement "Cœur de Village" - Vente à Monsieur Saïd MOUSSAOUI et Mademoiselle Jilie GOULAMOUGAIDINE - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- donne son agrément pour la cession du lot à bâtir n° 17, cadastré section B numéro 1316, d'une surface de 700 m², situé sur le lotissement « Cœur de Village » à Saint-Etienne-du-Vauvray, selon les conditions susvisées;
- approuve la promesse unilatérale de vente d'immeuble en date du 20 novembre 2019, afin de vendre le lot à bâtir n° 17, cadastré section B numéro 1316, d'une surface de 700 m² au prix de 57 916,67€ H.T., au profit de Monsieur Saïd MOUSSAOUI et Madame Jilie GOULAMOUGAIDINE.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à cette cession.

Le Conseil communautaire dit également :

- que Maître Stéphane PELFRENE, ou Maître Sabrina BAYEUL, notaire de la SCP POTENTIER-PELFRENE à Louviers, sera chargé de la rédaction des actes nécessaires, éventuellement assisté du notaire des acquéreurs.
- que les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LEROY a informé l'assemblée que la start-Up Paris je te quitte a orienté de nombreux habitants désireux de quitter la capitale vers le territoire. Une vidéo a été réalisée :

https://www.youtube.com/watch?v=SeE14xKLKgc&t

Par ailleurs, France3 Normandie a réalisé un reportage, sur le territoire, présentant les raisons qui poussent les Parisiens à s'installer en province.

<u>2020-178 - ALIENATIONS - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Val de</u> Reuil - Lotissement d'activités Les Lacs 2 - Vente à Monsieur Saïd HACHEMI - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- donne son agrément pour la cession du lot 1, cadastré section BP numéro 53, d'une contenance de 1 499 m², selon les conditions susvisées ;
- approuve le compromis de vente signé le 13 mai 2020 afin de vendre une parcelle de terrain de 1 499 m² au prix de 29 980 € HT T.V.A. en sus, au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique, étant précisé à titre indicatif que le taux effectif de la T.V.A. est actuellement à 20 %, soit un prix TTC de 35 976 €, au profit Monsieur Saïd HACHEMI :
- autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :
 - d'une ou plusieurs sociétés, existantes ou à créer, spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants.
 - o d'une ou plusieurs sociétés réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.
 - o d'une ou plusieurs sociétés d'exploitation des futurs bâtiments et équipements, existantes ou à créer.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à cette cession.

Le Conseil communautaire dit également :

- que les actes correspondants seront établis par Maître Thomas BRICNET, notaire à Val de Reuil, assisté du notaire de l'acquéreur;
- que les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

<u>2020-179 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Val de Reuil - ZAC des Portes / La tête Cabot - Cession à CONTINENTAL PHARMACEUTIQUE - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- se prononce en faveur de la cession des parcelles situées lieudit La tête Cabot, sein de la ZAC des Portes sur la commune de Val de Reuil, cadastrées section Bl numéros 32p, 36, 42 à 45, 127, 129 à 142, 144 et 146 et section VI numéros 141, 227 et 256, d'une contenance totale d'environ 100 000 m², sachant que la surface exacte cédée sera déterminée après établissement du document d'arpentage;
- autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur, s'il s'agit :
 - o d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants.
 - o d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.
 - d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte authentique, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette cession.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 22 Euros H.T le m², soit un prix de 2 200 000 Euros HT pour une surface de 100 000 m², T.V.A. en sus, au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique;
- que l'ensemble des actes correspondants seront établis par Maître Thomas BRICNET, notaire à Val de Reuil, assisté du notaire de l'acquéreur

<u>2020-180 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) - Lancement de la procédure d'élaboration</u>

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de lancer la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID).

<u>2020-181 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Désaffectation et déclassement avant cession - Commune de Louviers - 2 et 4 place Thorel - Cession à la société NIORT 94 - Rectificatif</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prononce la désaffectation de l'emprise de 295 m², actuellement cadastrée section BD numéro 653p (issue de la parcelle BD 180), située 4 place Thorel sur la commune de Louviers;
- décide du déclassement de l'emprise de 295 m², actuellement cadastrée section BD numéro 653p (issue de la parcelle BD 180), située 4 place Thorel sur la commune de Louviers, du domaine public de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et son intégration dans le domaine privé communautaire.

<u>2020-182 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Aliénation - Commune de Louviers - 2 et 4 place Thorel - Cession à la société NIORT 94 - Rectificatif</u>

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de modifier la désignation des parcelles à céder, cadastrées section BD numéros 652, 653p et 654 d'une contenance totale de 5 297 m², situées 2 et 4 place Thorel sur la commune de Louviers.

Le Conseil communautaire précise que les autres dispositions figurant dans la délibération susvisée demeurent inchangées.

2020-183 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Participation financière à la construction du complexe sportif Léo Lagrange à Val-de-Reuil dans le cadre de la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de l'Agglomération Seine-Eure sur les communes de Val-de-Reuil et de Louviers - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'apporter son concours financier à hauteur de 275 841 € à la commune de Val-de-Reuil pour l'opération « Construction de la halle sportive du complexe Léo Lagrange ».

Le Conseil communautaire dit que ces montants sont des maximums et ne pourront augmenter en fonction du coût du projet ou du désistement d'un autre financeur.

<u>2020-184 - ENVIRONNEMENT - TRANSITIONS - Démarche collective "Schémas Directeurs Immobiliers des villes moyennes et de leurs EPCI en Normandie" - ADEME - Convention - Désignation d'élus référents - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur BODINEAU, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le dépôt de candidature et la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'opération collective « Schéma Directeur Immobiliers des villes moyennes et de leurs EPCI en Normandie », lancée par l'ADEME.

Le Conseil communautaire précise que cette convention est sans incidence financière et désigne Monsieur Philippe BODINEAU comme élu référent.

<u>2020-185 - TRANSPORTS - TRANSPORTS - Bus à Haut Niveau de Services - Système d'aide</u> à l'exploitation du réseau et à l'information des voyageurs - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la société *Inéo* un marché subséquent relatif à la fourniture de bornes d'informations voyageurs et d'un système de priorité bus aux carrefours, ainsi que les bons de commande à intervenir, dans le cadre de la mise en place du Bus à Haut Niveau de Services. Le montant de ce second marché subséquent s'élève à 258 650 € HT.

Cette délibération votée, pointant les augmentations successives de budget, Monsieur JACQUET a souhaité que soit communiqué aux Conseillers communautaires « un récapitulatif précis de l'ensemble des coûts liés à la mise en œuvre du BHNS ».

« La partie des coûts liée aux bus est une toute petite fraction du coût global du projet », a répondu Monsieur LEROY avant de préciser :

« Les coûts les plus importants sont captés par la maîtrise du foncier afin d'élargir l'avenue, ainsi que les travaux de dévoiement des réseaux et de reconstruction des routes. Nous menons également des investissements qualitatifs en matière de voirie, de pistes cyclables et de paysagement de cette avenue autour de laquelle gravitent plus de 10 000 emplois. C'est un investissement porteur en termes d'image pour toute l'agglomération ».

A son tour, Monsieur DUVÉRÉ a précisé que ces travaux doivent permettre « d'améliorer la régularité des temps de transport afin d'améliorer la fréquentation des lignes de transport en commun ».

« Je suis d'accord avec cette idée d'améliorer l'image de l'agglomération et de faire en sorte que la concrétisation de ce projet soit un vecteur de communication pour le territoire, embraye Monsieur ORTEGA. Néanmoins, il ne faudrait pas que cela se résume juste à une ligne rapide de bus. C'est aussi d'aménagement urbain, de qualité de vie, dont il s'agit ».

« Nous sommes d'accord, répond Monsieur DUVÉRÉ. Le BHNS, c'est une colonne vertébrale sur laquelle se greffent des lignes rabattantes permettant une meilleure irrigation du territoire ».

<u>2020-186 - MARCHÉS PUBLICS - MOBILITES - Seine-Eure avenue - Bus à Haut Niveau de Service - Aménagement entre la place Thorel à Louviers et le giratoire Mémoire et Paix a Valde-Reuil - Lots n° 1 et 2 - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution des marchés des lots n°1 et 2. Les marchés se décomposent donc de la façon suivante :

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n° 1: voies et réseaux divers – A, séquence 1 et 2 à partir de la place Thorel jusqu'au carrefour Pasteur (inclus)	VIAFRANCE NORMANDIE Parc d'activités de la Fringale BP 115 27101 VAL DE REUIL	7 000 711,59€	8 400 853,91
Lot n° 2: voies et réseaux divers – B, séquence 3, 4 et 5 à partir du carrefour Pasteur (non inclus) jusqu'au giratoire Mémoire et Paix	EIFFAGE ROUTE ILE FRANCE / CENTRE OUEST HAUTE NORMANDIE ZI du Pommeret 9010 rue Pierre et Marie CURIE 76650 PETIT-COURONNE	6 548 144,80 €	7 857 773,76€
Lot n° 3 : réseau	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES ZI De la croix brisée Rue de l'hippodrome 14130 PONT L'EVEQUE	4 448 167,35 €	5 337 800,82€
Lot n° 4 : espaces verts	VALLOIS SAS Agence de Val de Seine LA COMMINIERE 27103 VAL DE REUIL	1 932 379,42 €	2 318 855,30 €
Lot n° 5 : assainissement	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES ZI De la croix brisée Rue de l'hippodrome 14130 PONT L'EVEQUE	2 203 890 €	2 644 668 €
1	Total	22 133 293,16 €	26 559 951,79 €

Les entreprises attributaires se sont engagées à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières représentant environ 5% du temps total de travail nécessaire à la réalisation des travaux :

Lot 1: 6 200 heures d'insertion;

Lot 2: 7 440 heures d'insertion.

- Lot 3: 3 976 heures d'insertion;
- Lot 4: 2 256 heures d'insertion :
- Lot 5: 1 920 heures d'insertion.

2020-187 - MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION DES MOBILITES - Travaux d'aménagement de sécurité et assainissement en travers de la rue des Mousseaux à Courcelles-sur-Seine - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution du marché à la société VIAFRANCE NORMANDIE, sise Parc d'activités de la Fringale, 27101 Val de Reuil Cedex, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 257 086,50 € HT, soit 308 503,80 € TTC.

<u>2020-188 - SUBVENTIONS - MILIEUX NATURELS - Programmation 2021 des études et travaux d'aménagement sur la rivière Eure - Demandes de subventions - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur VIGOR, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le programme d'études et de travaux à réaliser au cours de l'année 2021 pour un montant estimé à 530 000 € HT en section d'investissement,
- sollicite l'inscription pour 2021 de ces opérations à un programme subventionné au meilleur taux, auprès du Conseil Départemental de l'Eure, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Union Européenne.

Les opérations proposées dans ce programme sont les suivantes :

- <u>Etude pour l'optimisation de la continuité écologique du complexe des Jonquets :</u> inscrite au Contrat Territorial Eau et Climat de l'Eure Aval, cette étude a pour objectif d'optimiser le franchissement piscicole de l'ouvrage hydraulique des Jonquets et d'intégrer la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages associés. Cette étude est estimée à 60 000 € HT.
- <u>Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de l'Iton</u>; estimée à 60 000 € HT.
- Actions issues de l'étude Trame Verte et Bleue :
 - Accompagnement pour la définition de plan de gestion différenciée sur le territoire communautaire, estimé à 100 000 € HT.
 - Restauration de coteaux calcaires, estimée à 90 000 € HT.
- <u>Etude de diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation</u>: estimée à
 50 000 € HT.
- Protection des biens et des personnes Actions issues du PPRE :
 - Maîtrise d'œuvre sur le devenir de la digue de Saint Pierre du Vauvray et le réseau de canaux drainants, estimée à 30 000 € HT.
 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de zones d'expansion de crue sur la commune du Val d'Hazey, estimée à 40 000 € HT.
- Plan de gestion des mares :

Travaux de restauration de la mare de Vraiville estimés à 100 000 € HT.

A l'issue du vote, Monsieur LEROY a félicité l'équipe d'entretien des milieux naturels ; notamment pour la qualité de son travail sur la rivière Eure dans le cadre de la GEMAPI.

<u>2020-189 - SUBVENTIONS - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - Programmation 2021 - Demandes de subventions - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le programme des travaux à réaliser à compter de l'année 2021 en matière d'assainissement, composé de 11 opérations (A1 à A11), pour un montant total estimé à 12 100 000 € HT. Ce montant comprend les études préliminaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et les essais de réception;
- accepte le programme de travaux à réaliser à compter de l'année 2021 en matière d'eau potable, composé de 5 opérations (E1 à E5) pour un montant total estimé à 1 535 000 €
 HT. Ce montant comprend les études préliminaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et les essais de réception ;
- sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'inscription des opérations d'assainissement (A1 à A11), à un programme subventionné au meilleur taux pour l'année 2021 :
- sollicite auprès du Conseil départemental de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'inscription des opérations d'assainissement (E1 à E5), à un programme subventionné au meilleur taux pour l'année 2021.

En matière d'assainissement, 11 opérations sont programmées à compter de l'année 2021 :

- A1 Mise en place d'un diagnostic permanent sur les réseaux d'assainissement des eaux usées. L'objectif est de satisfaire aux exigences réglementaires et d'engager une démarche volontariste pour une meilleure connaissance du fonctionnement des systèmes d'assainissement du territoire. Le coût est estimé à 600 000 € HT.
- A2 Travaux de raccordement du système d'assainissement de Champenard sur le système d'assainissement d'Aubevoye, estimés à 700 000 € HT.
- A3 Travaux d'extension de réseaux d'assainissement dans différentes communes (Acquigny, Andé, Criquebeuf sur Seine, Le Manoir, Léry, Louviers, Pinterville, Pîtres, Pont de l'Arche), pour un montant total de 6 000 000 € HT, répartis par tranches annuelles de 2 000 000 € HT, à compter de 2021.
- A4 Création en domaine privé de 300 branchements à Acquigny, Andé, Criquebeuf sur Seine, Le Manoir, Léry, Louviers, Pinterville, Pîtres, Pont de l'Arche. Le montant de l'opération est estimé à 1 500 000 € HT à compter de 2021. Une participation financière correspondant à la quote-part non subventionnée, sera demandée à chaque propriétaire.
- A5 Travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Saint Pierre la Garenne, pour un montant de 2 000 000 € HT à compter de 2021.
- A6 Travaux de création de branchements en domaine privé à Saint Pierre la Garenne.
 Le montant de l'opération est estimé à 500 000 € HT. Une participation financière correspondant à la quote-part non subventionnée sera demandée à chaque propriétaire.
- A7 Création d'un bassin de stockage-restitution, impasse Décretot à Louviers, pour un montant estimé à 2 000 000 € HT.
- A8 Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau de transfert vers le système d'assainissement de Léry, entre Herqueville et Val de Reuil, pour un montant estimé à 100 000 € HT.
- A9 Travaux de mise en conformité du bassin de stockage-restitution à Pont de l'Arche, pour un montant estimé à 200 000 € HT.
- A10 Travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé sur le territoire, pour un montant estimé à 200 000 € HT.

 A11 – Extension du réseau d'assainissement de Clef Vallée d'Eure, pour un montant estimé à 2 300 000 € HT.

En matière d'eau potable, 5 opérations peuvent bénéficier d'une subvention :

- E1 Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité d'ouvrages d'eau potable, pour un montant de 150 000 € HT.
- E2 Mise en place de compteurs de sectorisation complémentaires suite au schéma directeur d'eau potable, pour un montant estimé à 250 000 € HT.
- E3 Maîtrise d'œuvre et études pour la création d'ouvrages et d'interconnexions dans le cadre du programme pluriannuel issu du schéma directeur d'eau potable, pour un montant estimé à 600 000 € HT.
- E4 Maîtrise d'œuvre et travaux pour la création d'un nouveau captage à Lormais, pour un montant estimé à 400 000 € HT.
- E5 Travaux de sécurisation anti-intrusion des ouvrages de production et de distribution d'eau potable, pour un montant estimé à 300 000 € HT, dont une première tranche de 135 000 € HT en 2021.

<u>2020-190 - SUBVENTIONS - EAUX PLUVIALES - Programmation 2021 des travaux à réaliser en matière de lutte contre les ruissellements d'eaux pluviales - Demandes de subventions - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur DERREY, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le programme d'études et de travaux à réaliser au cours de l'année 2021 en matière de lutte contre les ruissellements d'eaux pluviales, pour un montant global estimé à 900 000 € HT.
- sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Eure, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Normandie, l'inscription pour 2021 de ces opérations à un programme subventionné au meilleur taux.

Un programme de travaux, pour un montant total estimé à 900 000 € HT, est prévu pour l'année 2021 sur les communes de :

- Alizay : création d'un bassin de rétention, route de l'Andelle, pour un montant estimé à 50 000 € HT.
- Amfreville sur Iton : création d'un bassin en amont du hameau de la Mare Hermier, pour un montant estimé à 40 000 € HT.
- Heudebouville : création d'un ouvrage hydraulique, route d'Ingremare, pour un montant estimé à 50 000 € HT et création d'un ouvrage de régulation route de Lormais, pour un montant estimé à 40 000 € HT.
- Louviers : création d'un bassin de régulation Ancien Chemin de Saint-Pierre pour un montant estimé à 160 000 € HT et création d'une noue de collecte Chemin du Tir, pour un montant estimé à 80 000 € HT.
- Saint-Pierre du Vauvray : création d'un ouvrage de régulation rue de Paris, pour un montant estimé à 50 000 € HT.
- Surtauville : création d'un bassin de régulation à l'angle des RD 108 et 79, pour un montant estimé à 180 000 € HT.
- Terres de Bord : création d'ouvrages de lutte contre le ruissellement sur la commune, pour un montant estimé à 250 000 € HT.

<u>2020-191 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CYCLE DE L'EAU - Présentation des rapports annuels du délégataire et du rapport sur le prix de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2019 - Approbation</u>

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur Philippe BRUN remarque :

« Il y a du positif et des choses plus inquiétantes ; notamment le problème du renouvellement des canalisations d'eau potable, qui connaissent d'importantes pertes du fait de leur vieillissement. Le renouvellement de ce réseau nécessite de lourds investissements qui pèseront sur les générations futures...

Nous pouvons également nous interroger sur la poursuite de la DSP avec VEOLIA ou un concurrent. Une troisième option serait de créer une régie publique. Je le dis sans dogmatisme ; simplement pour ouvrir le débat. Des élus comme François, BARROIN ou Christian ESTROSI ont décidé de revenir à des régies publiques. On ne peut pas dire qu'ils soient de dangereux gauchistes...

Actuellement, la moitié des Français reçoivent une eau produite et distribuée par une régie publique. Ils bénéficient d'un prix moyen au mètre cube plus faible.

Mon intervention, Monsieur le Président, vise à ouvrir le débat pour servir, au mieux, les intérêts de la population ».

Monsieur LE FUR précise :

« Nous allons voter un budget destiné à réduire les plus grosses fuites localisées sur des secteurs très précis. Notre réseau a taux d'efficience d'environ 83 %. C'est plutôt bien, mais nous pouvons faire mieux en visant un taux de 90 %; sachant qu'un taux de 100 % est probablement inatteignable. Rappelons également que l'eau non distribuée repart dans la nappe phréatique.

Concernant la question que vous avez posée par rapport à la DSP, nous choisirons, mi 2021, si nous maintenans ou non cette DSP. Je rappelle que nous sommes déjà en régie, en partie, sur l'assainissement ».

« Je m'accorde totalement avec les propos tenus par Philippe BRUN, indique Monsieur ORTEGA. Et il ne s'agit ni d'un débat municipal ou départemental, mais bien d'agglomération. Il faut commencer la réflexion dès maintenant. Il ne s'agit pas de dogmatisme de notre part ; bien au contraire. Nous souhaitons ouvrir un débat serein, basé sur des études objectives, afin de nous prononcer en toute connaissance de cause ».

« Je suis tout à fait d'accord pour que nous ayons ce débat, répond Monsieur LEROY. Nous avons déjà recouru à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la partie assainissement ; laquelle a conclu qu'il fallait confier l'entretien à une société spécialisée.

La question principale, c'est de déterminer quelle est la bonne échelle pour savoir qui fait le mieux.

Nous procéderons de la même manière pour la production et la distribution de l'eau. Ces questions seront travaillées en commission, puis abordées au Bureau et, enfin, présentées au Conseil communautaire.

Ce sont de grands enjeux ! Et, comme vous le savez, le temps des DSP signées pour 30 ans est bel et bien révolu. Désormais, les DSP sont signées pour 6, voire 9 ans. C'est un sujet passionnant qui nous occupera durant les 6 à 9 prochains mois » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport du Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2019.

Ce rapport ainsi qu'une note liminaire seront mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Un exemplaire de ce rapport est transmis au Préfet de l'Eure, à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et au Conseil Départemental de l'Eure pour information. L'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement sera complété sur la plate-forme internet (www.services.eaufrance.fr). Chaque maire est destinataire de ce rapport et doit le présenter à son conseil municipal.

2020-192 - MARCHÉS PUBLICS - CYCLE DE L'EAU - Travaux de branchements publics eaux usées et eaux pluviales - Appel d'offres ouvert - Accords-cadres à bons de commande - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur THIERRY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande à la société GAGNERAUD Construction, sise 10-12 Avenue de l'Ile de France, BP 219, 27200 Vernon, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

<u>2020-193 - MARCHÉS PUBLICS - CYCLE DE L'EAU - Travaux pour la création d'un réseau de transfert des effluents de la commune de Champenard vers le système d'assainissement du Val d'Hazey - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur THIERRY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution des marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Entreprises attributaires	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n° 1 : canalisation et forages Fournitures et pose des canalisations de transfert des eaux usées/réalisation de trois forages	STURNO 299 rue des renards ZA de Sainte Marie des Champs BP131 76194 Yvetot Cedex	165 242.80 €	198 291.36 €
Lot n° 2 : poste de refoulement pneumatique Création d'un poste de refoulement pneumatique (terrassement génie-civil, équipement, mise en service)	GROUPEMENT SOC- EHTP SAS Avenue de Pagnot BP 51 33166 Saint Médard en Jalles Cedex	199 987.00 €	239 984.40 €
Totaux		365 229.80 €	438 275.76 €

2020-194 - ENVIRONNEMENT - PROPRETE PUBLIQUE - Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2019

Sur rapport de Madame LENFANT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport sera mis à disposition du public dans les locaux et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et un exemplaire sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Eure pour information, ainsi qu'à chaque commune-membre de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, pour la période concernée.

2020-195 - MARCHÉS PUBLICS - PROPRETE PUBLIQUE - Fourniture et livraison de bennes amovibles et pose de rails de guidage - Appel d'offres ouvert - Accords-cadres à bons de commande - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Madame LENFANT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de

l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande à la société GILLARD SAS, sise rue des peupliers 77 590 Bois-Le-Roi, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

<u>2020-196 - MARCHÉS PUBLICS - PROPRETE PUBLIQUE - Traitement des déchets ménagers et assimilés - Trois lots - Appel d'offres ouvert - Accords-cadres à bons de commande - Attribution - Autorisation</u>

Sur rapport de Madame LENFANT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution des accords-cadres à bons de commande pour les lots n° 2 et 3 aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprise attributaire
Lot n° 2 : traitement des encombrants	NEGOCE PAPIERS CARTONS Route du Manoir 27600 ALIZAY
Lot n° 3 : traitement du bois	ECOSYS Allée des Peupliers 44470 CARQUEFOU

2020-197 - MARCHÉS PUBLICS - SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE - Prestations informatiques et formation dans le cadre de l'acquisition d'un progiciel de gestion des ressources humaines - Groupement de commandes - Marché sans publicité ni mise en concurrence - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution du marché à la société CIRIL GROUP SAS selon les montants répartis de la façon suivante :

Pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

Tranche	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Tranche ferme : prestation socle de base	69 879,00 €	83 854,80 €
Tranche optionnelle n°1 : module bilan social	4 212,00 €	5 054,40 €
Tranche optionnelle n°2 : module frais de mission	2 725,00 €	3 270,00 €
Tranche optionnelle n°3 : module prévisions budgétaires	4 160,00 €	4 992,00€
Tranche optionnelle n°4 : module formation	9 192,00 €	11 030,40 €
Tranche optionnelle n°5 : module élections professionnelles	3 122,00 €	3 746,40 €
Tranche optionnelle n°6 : module visites médicales	1 405,00 €	1 686,00 €
Tranche optionnelle n°7 : module entretien professionnel	7 158,00 €	8 589,60 €
Tranche optionnelle n°8 : module mobilité interne/recrutement	2 780,00 €	3 336,00 €

Total	122 097,00 €	146 516,40 €
Tranche optionnelle n°10 : module coffre-fort électronique (abonnement/an)	4 824,00€	5 788,80 €
Tranche optionnelle n°10 : module coffre-fort électronique (investissement)	3 892,00 €	4 670,40 €
Tranche optionnelle n°9 : module ged airs dossier	8 748,00 €.	10 497,60 €

Pour la ville de Louviers :

Tranche	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Tranche ferme : prestation socle de base	63 379,00 €	76 054,80 €
Tranche optionnelle n°1 : module bilan social	4 212,00 €	5 054,40 €
Tranche optionnelle n°2 : module frais de mission	2 725,00 €	3 270,00 €
Tranche optionnelle n°3 : module prévisions budgétaires	4 160,00 €	4 992,00 €
Tranche optionnelle n°4 : module formation	9 192,00 €	11 030,40 €
Tranche optionnelle n°5 : module élections professionnelles	3 122,00 €	3 746,40 €
Tranche optionnelle n°6 : module visites médicales	1 405,00 €	1 686,00 €
Tranche optionnelle n°7 : module entretien professionnel	7 158,00 €	8 589,60 €
Tranche optionnelle n°8 : module mobilité interne/recrutement	2 780,00 €	3 336,00 €
Tranche optionnelle n°9 : module ged airs dossier	8 748,00 €	10 497,60 €
Tranche optionnelle n°10 : module coffre-fort électronique (investissement)	3 892,00 €	4 670,40 €
Tranche optionnelle n°10 : module coffre-fort électronique (abonnement/an)	4 824,00 €	5 788,80 €
Total	115 597,00 €	138 716,40 €

2020-198 - MARCHÉS PUBLICS - SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE - Accordcadre de matériel informatique et de prestations d'installation et de paramétrages -Groupement de commandes - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande aux sociétés suivantes, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

Nom et adresse	N° SIRET	Montant HT (non contractuel)
QUADRIA 59 Rue Paul Claudel 87000 LIMOGES	757 501 028 00026	269 559,58 € HT

SCC FRANCE 96 rue des Trois Fontanot 92744 NANTERRE CEDEX	424 982 650 00014	351 258,83 € HT
AXIANS CERIEL SAS 7 rue Andreï Sakharov 76130 Mont- Saint-Aignan	379 917 511 00022	377 425,00 € HT

2020-199 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - RESSOURCES HUMAINES - Personnels titulaires et contractuels - Modalités de remboursement des prestations d'action sociale à réglementation commune - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, conformément à la circulaire du 24 décembre 2019 CPAF1936852C, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'indemniser les prestations sociales des agents de la Communauté d'agglomération Seine-Eure sur la base du barème suivant :

AIDE A LA FAMILLE	MONTANT
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant par jour	23,59 €
SUBVENTION POUR SEJOURS D'ENFANTS PAR JOUR	
En colonies de vacances	
enfants de moins de 13 ans	7,58 €
enfants de 13 à 18 ans	11,46 €
En centres de loisirs sans hébergement	
journée complète	5,46 €
• demi-journée	2,76€
En maisons familiales de vacances et gîtes	
séjours en pension complète	7,97 €
autre formule	7,58 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
forfait pour 21 jours ou plus	78,49
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,73 €
Séjours linguistiques	
enfants de moins de 13 ans	7,58
enfants de 13 à 18 ans	11,47
ENFANTS HANDICAPES	

Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	21,61 €
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales	

<u>2020-200 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - RESSOURCES HUMAINES - Personnels contractuels - Création/transformation de postes - Actualisation du tableau des effectifs</u>

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de modifier ainsi le tableau des effectifs :

Suppression:

- 2 emplois d'adjoint administratif contractuel à temps complet.
- 1 emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps complet,
- 1 emploi de technicien titulaire à temps complet,
- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe titulaire à temps complet,
- 1 emploi d'attaché contractuel à temps complet,

Création:

- 2 emplois d'adjoint administratif titulaire à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint d'animation titulaire à temps complet,
- 1 emploi de technicien contractuel à temps complet,
- 1 emploi technicien principal de 1ère classe titulaire à temps complet,

QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur LEROY informe l'Assemblée du départ programmé de Monsieur Philippe CROU, actuel Directeur général des services techniques.

« En accord avec Philippe il sera mis fin, au premier trimestre 2021, à son détachement sur le poste fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques et du Cadre de Vie au premier trimestre 2021.

En parallèle, il fait valoir son droit à un congé spécial, qui concerne les fonctionnaires qui ne sont plus détachés sur un emploi fonctionnel et qui sont à moins de 5 ans de la retraite.

Dans la mesure du possible et en fonction des congés qu'il lui restera à solder, il assurera ses fonctions jusqu'à l'arrivée de son ou sa remplaçant(e); afin de permettre une continuité dans le fonctionnement des services techniques ».

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président,

Bernard LEROY.

- Directe